

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

**Herausgeber:** Comité central de la Croix-Rouge

**Band:** 23 (1915)

**Heft:** 2

  

**Artikel:** L'agence des prisonniers de guerre

**Autor:** Gautier, E.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-548916>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.10.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

queter ou d'inscrire avec soin le nom complet des personnes sur les objets prêtés et de ne pas se contenter d'initiales.

Les pansements ont été faits avec le plus grand soin. De grands progrès sont réalisés depuis 2 ou 3 ans. La preuve en est qu'à l'arrivée, ces pansements étaient aussi bien conditionnés qu'au départ, ce qui n'est pas peu dire.

Les deux groupes de l'hôpital se sont extrêmement bien acquittés de leur tâche. La réception des blessés était des mieux comprises. En somme, tous les groupes ont rivalisé de zèle, se sont surpassés et méritent tous d'être félicités.

M. de Marval conclut en jugeant qu'une journée cantonale par an n'est pas de trop. Les samaritains y trouvent l'agrément de se revoir, de fraterniser entre eux en se rappelant quelques souvenirs des cours anciens. Il forme l'espoir que l'exercice du jour fera germer le grain de semence de secourisme déposé au Vallon vert et que, d'ici quelques années, ce sera un de

ses médecins qui présidera une semblable journée.

Encore quelques objets à restituer, puis chacun s'en va de son côté avec le sentiment qu'il a fait œuvre utile.

Le Landeron, 30 juin 1914.

R. CAVADINI.

*P. S.* — En compulsant mes notes, je m'aperçois de deux omissions que je m'empresse de réparer :

1° Dans l'assemblée des délégués qui eut lieu à 2 heures au restaurant de la Gare, le Comité de rédaction du Bulletin des samaritains neuchâtelois a été confirmé dans ses fonctions. Il a été décidé en outre que la réunion cantonale de 1915 aura lieu en septembre au Locle.

2° Avant de commencer sa critique, M. de Marval a donné lecture d'un télégramme de nos amis, les présidents des sections de Bienne et de St-Imier, s'excusant de n'avoir pu être des nôtres et souhaitant plein succès à notre journée.

## L'Agence des prisonniers de guerre

Le *Règlement des lois et usages de la guerre en campagne*, voté à La Haye en 1899 et revu en octobre 1907, contient 16 articles qui se rapportent au traitement des prisonniers de guerre. Voici le résumé que M. Rœthlisberger en donne dans sa brochure *Les victimes de la guerre* :

« Les prisonniers de guerre doivent être traités comme les troupes. Il est permis de les employer, jusqu'à conclusion de la paix, à des travaux civils comportant un salaire. Chacun des Etats belligérants ouvre, lorsqu'éclatent les hostilités, un bureau d'informations pour prisonniers de guerre. Ce bureau doit établir des fiches personnelles qui lui permettent

de répondre à toute question concernant le séjour, le transport, la libération, l'échange, la blessure, la maladie et le décès des prisonniers. Chaque bureau doit également réunir les effets personnels recueillis sur les champs de bataille ou laissés par les prisonniers morts dans les hôpitaux et les faire parvenir aux ayants droit. Ces envois jouissent de la franchise de port; cette décision a été immédiatement incorporée à la Convention de l'Union postale révisée à Rome en 1906 (art. 11, § 4). Comme les blessés qui tombent entre les mains de l'ennemi sont aussi considérés comme prisonniers de guerre, les mêmes dispositions à prendre par les bureaux de

renseignements doivent s'étendre à tous les prisonniers de guerre, qu'ils soient blessés ou non.»

Le Comité international de la Croix-Rouge a assumé une tâche très noble et très utile, en créant à Genève l'Agence des prisonniers de guerre pour centraliser les efforts nationaux. Après les soins aux blessés, les soins aux prisonniers. Après la Croix-Rouge qui rappelle le sang et la mort, les souffrances physiques, la Croix-Rose qui évoque les souffrances morales, les peines des prisonniers de guerre et de leurs parents. Heureuse Suisse, cœur de l'Europe, d'où tant d'initiatives bienfaites ont jailli!

Nos lecteurs savent comment le Comité international a été amené à s'occuper des prisonniers de guerre par les articles que notre Revue a publiés en novembre 1913 et en octobre 1914 (voir aussi le numéro de janvier de cette année). La somme de travail qui s'accomplit en ce moment à Genève dépasse de beaucoup la tâche que les sociétés de la Croix-Rouge voulaient confier à leur Comité central. Elle assurera à celui-ci la reconnaissance de tous. Il est seulement à souhaiter, ainsi la conclusion de M. Rœthlisberger, que le Comité international ne se trouve pas empêché, par l'insuffisance de l'appui financier, de surmonter toutes les difficultés et de mener à bien ses projets généreux.

\* \* \* W. B.

Nous empruntons aux *Pages illustrées* de Lausanne le récit pittoresque qu'on va lire:

«Voilà plus de trois mois que je travaille quotidiennement à l'Agence des prisonniers de guerre, et j'en connais le fonctionnement et l'organisation assurément beaucoup moins bien que les quelques étrangers qui la visitent, escortés par un membre du comité. Dans cette vaste administration, chacun est cantonné dans sa section et ignore ce qui se fait dans les

autres. Le tout est mené militairement avec des règlements qui changent souvent, car, comme dit le proverbe: «A nouveaux faits, nouveaux conseils».

Je n'ai pas connu l'œuvre à ses tout premiers débuts, au petit rez-de-chaussée de la rue de l'Athénée, mais j'ai vu l'installation au Palais Eynard, avec les longues tables sur chevalets dressés dans les beaux salons Empire, dont les larges baies s'ouvraient sur les jardins dorés par l'automne.

Puis nous avons émigré dans les salles plus vastes du Musée Rath, où le toit de verre et l'absence de fenêtres empêchent le regard de se distraire au dehors. Eclairage électrique, chauffage central, vestiaire, lavabo, etc., tout est parfaitement aménagé. Au rez-de-chaussée, au centre du bâtiment se trouve la vaste salle du dépouillement de la correspondance. C'est la seule qui me soit familière, le seul département dont je puisse parler en connaissance de cause.

Nous sommes là une centaine de personnes. Quand le courrier arrive apportant les lettres par milliers, nous en prenons chacun notre paquet, puis, à nos places numérotées, nous les ouvrons, nous les lisons, nous les classons. Et c'est d'un intérêt poignant, sans cesse renouvelé.

Les lettres demandant des renseignements sur des militaires dont on est sans nouvelles — et ce sont les plus nombreuses — se classent en deux catégories suivant qu'elles donnent ou non l'indication du lieu et la date de la disparition. Celles qui mentionnent un envoi d'argent sont mises à part. Celles qui concernent des civils sont envoyées à un bureau spécial. Celles qui, sur une seconde enveloppe, portent l'adresse d'un prisonnier sont expédiées par l'agence. Enfin, il a fallu créer une rubrique «divers» pour toutes celles qui ne rentrent dans aucune de ces catégories. Il n'est pas toujours facile de les classer, ni même de les lire.

Tant de gens ont de mauvaises écritures! Et nous voyons des orthographe si fantaisistes qu'elles défient toute imagination. Bien des adresses sont incomplètes ou presque illisibles; il faut déchiffrer le timbre de la poste, souvent à demi effacé. De pauvres gens ignorants ne donnent pas même l'incorporation de leurs fils ou frères; il faut alors envoyer un questionnaire à remplir, car il est impossible de retrouver un nom sur les immenses listes de prisonniers si le régiment, le bataillon et la compagnie ne sont pas indiqués.

A toutes ces demandes nous répondons par un accusé de réception, à formule imprimée. Quelquefois il faut ajouter quelques mots d'explication, mais toute littérature est interdite.

Ah! comme ces pauvres lettres sont touchantes! Toutes font à peu près la même demande: Nous sommes sans nouvelles depuis tant et tant de semaines, nous nous sommes adressés au dépôt...

Et cette éternelle requête est formulée dans tous les styles. Pauvres paysans naïfs, ouvrières en détresse, riches bourgeois, savants professeurs, tous sont égaux devant la douleur. Il y a aussi des demandes officielles adressées par des maires pour leurs administrés, par des curés pour leurs paroissiens, par des patrons pour leurs ouvriers, mais même la sécheresse du style administratif contient cette brève mention: « Une famille dans l'indigence me charge de cette requête », « des parents très inquiets de leur fils unique »... Ce que cela représente d'anxiétés et de larmes!

Parfois les demandes sont si naïves qu'elles arrachent un sourire: il y a des bonnes femmes qui s'imaginent que les prisonniers sont « chez nous », que nous allons les visiter. « Si *des fois* vous voyez mon fils », dit l'une... « Vous reconnaîtrez

bien mon mari, c'est un grand blond, avec une petite marque au bras gauche », dit une autre.

Quelques-unes envoient de singuliers paquets où le miel et les fruits sont mêlés à des bas de laine et à des mouchoirs; d'autres nous offrent du beurre ou des œufs pour témoigner leur reconnaissance à la Croix-Rouge. Beaucoup sont comiques à cause de leur style, malgré le tragique de la situation.

D'autres fois, ces humbles lettres racontent en peu de mots d'étranges histoires ou de terribles tragédies.

C'est un jeune homme envoyé seul, à cheval, en reconnaissance dans la forêt de l'Argonne; le cheval est revenu sans son cavalier et couvert de sang. Pourtant comme on n'a jamais retrouvé le corps, un faible espoir demeure qu'il ait été fait prisonnier.

Ce sont deux frères combattant ensemble. L'aîné a été tué, ses parents le savent, mais le cadet... On l'a vu tomber, blessé, depuis, aucune nouvelle.

C'est un chauffeur, qui était à Cuba, au service d'un riche Américain. Il a voulu retourner en Europe pour remplir ses devoirs militaires, mais son bateau a été saisi, on ne sait ce qu'il est devenu. C'est un employé aux colonies, dont on a perdu la trace. C'est une femme qui pleurait son mari, et qui apprend que le mort n'est qu'un homonyme, et que son mari est prisonnier au loin... Mais cette joie-là est bien rare, hélas!

Après le dépouillement, les lettres passent à d'autres bureaux et nous ignorons le résultat des recherches. J'ai dépouillé des correspondances allemandes et françaises: partout j'ai vu les mêmes douleurs, les mêmes angoisses, les mères et les épouses souffrent partout également, et toutes maudissent également la guerre. Très rares sont les manifestations de chauvinisme.

C'est toujours « l'horrible guerre, quand finira-t-elle », ou bien « depuis le commencement de cette maudite guerre »...

E. GAUTIER.

\* \* \*

Nous avons encore reçu les renseignements supplémentaires que voici :

Pour ce qui est de sa tâche principale, qui consiste à informer les familles du sort de leurs ressortissants, l'Agence a envoyé du 1<sup>er</sup> au 15 décembre 18,362 lettres ou cartes de renseignements, soit une moyenne de 1200 par jour, sans compter les dépêches télégraphiques. Sur le total il y a environ 10,000 Français, 5000 Allemands, 1300 Anglo-Belges et quelques civils. C'est donc journellement 1200 familles à qui l'on expédie des nouvelles d'un de leurs membres ou amis.

En outre, quoique la correspondance directe soit maintenant possible entre l'An-

gleterre, la France et l'Allemagne par l'intermédiaire de la poste de Berne, il est expédié chaque jour environ 4000 lettres de prisonniers à leurs familles ou l'inverse. Presque toutes ces lettres nécessitent des recherches pour adresse insuffisante ou pour renseignements complémentaires.

L'Agence de Genève s'occupe des prisonniers du théâtre occidental de la guerre, auquel vient de se joindre le Japon. Une succursale fondée par la Croix-Rouge danoise à Copenhague s'occupe des prisonniers russes et allemands sur le théâtre oriental, et la Croix-Rouge de Vienne des prisonniers de guerre entre l'Autriche, la Serbie et le Monténégro.

L'Agence vient de recevoir les premières listes de prisonniers allemands au Japon. Ces listes sont admirablement faites et témoignent de l'excellente organisation qui caractérise la Croix-Rouge japonaise.



## Lettres de la Serbie

M<sup>lle</sup> C. Sturzenegger, journaliste de Zurich, qui se trouve actuellement à la Croix-Rouge serbe à Nisch, nous envoie des lettres en allemand sur son voyage de Nisch à Belgrade. Ces lettres sont trop longues pour les traduire en entier, nous nous bornons à en reproduire quelques passages.

M<sup>lle</sup> Sturzenegger a quitté le train deux stations avant Belgrade et a pris là un char à bœufs. Arrivée à l'hôpital militaire, elle se dépêcha d'aller voir la ville, où elle s'aperçut des ravages qu'avaient subis les banques, les ambassades et les parcs.

« Je m'intéressais surtout, dit-elle, à l'état de notre consulat. D'abord je visitai le quartier des commerçants qui présentait un aspect terrible avec ses vitres cassées et ses murs démolis un peu partout; mais les bureaux de MM. Christian

et Heinrich Vœgeli, consuls suisse et hollandais, étaient intacts. Aucun éclat d'obus ne les avait endommagés, aucune vitre n'était cassée, les devantures n'avaient nullement souffert. De là, je me rendis aux maisons privées de ces messieurs; celles-ci n'étaient pas entamées non plus. »

M<sup>lle</sup> Sturzenegger visita ensuite la forteresse pendant une canonnade, elle se rendit à la ligne de feu, elle passa même une fois sous un aéroplane qui vomissait des bombes et des flèches.

Appuyée contre un mur, elle attendit jusqu'à ce que l'aéroplane eût passé :

« La dernière balle était tombée, mais d'autres choses tombaient encore : des flèches infernales ! Lourdes comme du plomb, avec un bout pointu et l'autre se terminant par un couteau trilatéral, qui